

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin, à 09 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nathalie LALLIER.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	8
Pouvoirs	1
Votants	8

Présents :

Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Marie-Noëlle LE BEUZ, Bernard PINGUET, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Colette BENOIST a donné pouvoir à Michèle PRIEUR

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON, Claudette SERGENT

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2024_012

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Président du Centre Communal d'Action Sociale), il est établi à partir de la comptabilité communale et présente les résultats d'exécution du budget.

I – Présentation générale

La section de fonctionnement clôture l'exercice avec un excédent de 47.018,33 €, la section d'investissement avec un excédent de 38.539,68 €, soit un excédent net global de 85.558,01 €.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice		814,00 €	855 654,12 €	809 924,71 €	855 654,12 €	810 738,71 €
Clôture 2022		37 725,68 €		92 747,74 €		130 473,42 €
Totaux (I)		38 539,68 €	855 654,12 €	902 672,45 €	855 654,12 €	941 212,13 €
Résultat de l'exercice		38 539,68 €		47 018,33 €		85 558,01 €
Restes à réaliser (II)						
Totaux (I+II)		38 539,68 €	855 654,12 €	902 672,45 €	855 654,12 €	941 212,13 €
Solde définitif		38 539,68 €		47 018,33 €		85 558,01 €

II – La section de fonctionnement

Les dépenses

Les dépenses réelles s’élèvent à 854 840,12 €.

• Chapitre 011 – Charges à Caractère Général (365 324€) - 26,5 K€ de dépenses non réalisées

Sur le poste 604 – achats de prestations de services, les crédits pour les portages de repas n’ont pas été intégralement consommés du fait d’une nouvelle baisse du nombre de repas livrés. Ce service a connu un intérêt certain en premier lieu lorsque la production a été reprise par le service municipal de restauration, puis pendant et après la pandémie de Covid, cependant on constate depuis mi-2022 une diminution.

De même, il y a un reliquat sur les sorties mensuelles, mais cela répond à la recherche de sorties moins onéreuses lorsque cela est possible tout en proposant des sorties de qualité et adaptées aux seniors. Ces sorties remportent un franc succès puisque des listes d’attente sont parfois ouvertes.

Sur le poste 60632 – Fournitures de petit équipement, il s’agit de dépenses pour les activités de l’Espace Seniors selon leur nature et de pièces pour le véhicule de transport adapté. Pour le véhicule, il est difficile d’évaluer par anticipation les dépenses, tandis que pour les achats de matériel pour l’ESLP, une bonne gestion permet de ne pas utiliser la totalité des crédits. Ce qui se retrouve également sur le 6068 – Autres matières et fournitures.

Les crédits prévus pour la formation du personnel n’ont pas été utilisés.

Sur le poste 6228 – rémunérations d’intermédiaires divers, environ 1300€ n’ont pas été consommés car la recherche de stages et Paroles et Tartines en interne (services municipaux, animateur de l’ESLP, partenaires tels que les services de l’Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre) est privilégiée, offrant des thèmes variés.

Sur le poste fêtes et cérémonies, le reste de 1100€ n’est pas représentatif car il porte un peu sur le colis de fin d’année, et un peu sur les séances de cinéma pour lesquelles les prévisions de 300 personnes par séance, et 1 séance en avant-première n’ont pas été réalisées.

Enfin, concernant les transports collectifs au 6247, pour les sorties à Saint-Chéron, afin de ne pas commander de cars auprès du prestataire retenu dans le cadre des marchés publics, le service utilise lorsque le nombre de personnes inscrites le permet, le véhicule de transport adapté, ou le mini-car de la commune.

- Chapitre 012 – Charges de personnel (440 909 €) - 7,3 K€ de dépenses non réalisées, soit 1,95 % des prévisions budgétaires

Une décision modificative du budget de l'année 2023 a permis d'alimenter de 43.000 € ce chapitre afin de prendre en compte les mesures gouvernementales non budgétées et une situation administrative non prévue liée au décès d'un agent sur l'année.

La gestion optimisée des ressources humaines a permis de terminer l'année sur un réalisé efficient représentant un écart de 170€ par rapport au budget primitif augmenté d'une décision modificative.

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (45 438 €) - 6,8 K€ de dépenses non réalisées

Les crédits affectés aux aides diverses n'ont pas été intégralement consommés cette année encore, ceci étant fonction des demandes d'aides présentées et des décisions de la commission permanente qui ont découlé de leur analyse. Toutefois, les tranches de quotient familial et les montants attribués ont été revus et sont favorables aux bénéficiaires des aides.

Le comité du syndicat des Personnes Handicapées du Val d'Orge a fait appel aux cotisations des communes adhérentes pour la moitié du montant habituel, qui depuis quelques années, n'est plus systématiquement appliqué.

Les contributions pour le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Fonds Solidarité Logement figurent sur ce chapitre.

Enfin, une partie de l'enveloppe supplémentaire pour l'attribution de subventions aux associations n'a pas été utilisée.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

En 2023, aucun remboursement de caution ou de pénalités pour des annulations de sortie

- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Le comptable public, Trésorerie de Sainte Geneviève des Bois, a demandé l'inscription de crédits pour constituer une provision destinée à financer les non-valeurs (créances non recouvrées) qui pourraient être présentées. Ce chapitre est équilibré par la même somme en recettes au chapitre 78.

Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 809 924,71 €, soit 209 924,71 € hors subvention communale.

- Chapitre 013 – Atténuation de charges (7 845 €)

Le remboursement du capital décès d'un agent décédé avant son départ en retraite a été versé. Celui-ci a été reversé à la famille (en dépenses, sur le chapitre 012 – Charges de personnel).

- Chapitre 70 – Produits des services (172 520 €) - 2,7 K€ de recettes non réalisées

Une nouvelle fois en 2023, les participations pour le portage de repas à domicile sont inférieures aux prévisions, ce qui est conforme à la constatation d'une baisse de la demande des bénéficiaires de ce service. Selon les données, la quantité de repas livrés revient au niveau de l'année 2020.

Trois séjours ont eu lieu en 2023 : le séjour d'hiver à la montagne, un séjour au printemps en Normandie, puis un séjour en Alsace pour les marchés de Noël, ce séjour ayant remporté un franc succès en 2022, afin de permettre au plus grand nombre de seniors de profiter de ce voyage organisé.

Pour les séjours et les sorties et activités proposées par l'Espace Seniors, les recettes sont relativement conformes aux prévisions.

Les charges des logements de la Résidence Louis Poizeaux sont supérieures aux prévisions car celles-ci n'ont pas été revalorisées par précaution lors des prévisions budgétaires, mais compte-tenu de dépenses d'énergie en augmentation et du fait que ces dépenses sont réparties sur deux locataires en moins par rapport à 2022, les charges appliquées se sont avérées plus importantes.

- Chapitre 74 – Dotations et participations (607 675 €)

Une subvention de la conférence des financeurs du Conseil Départemental de l'Essonne a été obtenue pour les cours de Qi Gong, pour environ 2300 €.

Par ailleurs, le Syndicat des Personnes Handicapées du Val d'Orge a financé les travaux d'adaptation de salles de bain pour deux administrées pour 2300 € pour l'une, et 3000 € pour l'autre.
 Enfin, la subvention communale de 600 000€ figure sur ce chapitre.

• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (20 185 €)

Il s'agit des loyers hors charges de la résidence Louis Poizeaux, et ils sont conformes aux prévisions compte-tenu d'une présence stable des dix locataires en place.

• Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions

Une écriture demandée par le comptable public figure pour 30,01€ sur ce chapitre.

III – La section d'investissement

Les dépenses

Les travaux en cours pour l'adaptabilité PMR et le réaménagement des locaux du CCAS et de son espace seniors n'étant pas achevés, il n'y a pas eu de besoins en investissement (mobilier ou matériel) au cours de l'exercice.

De plus, il n'y a pas eu de remboursement de caution aux résidents de la Résidence Louis Poizeaux ou à leurs familles.

Les recettes

Les écritures d'amortissements figurent en recettes d'investissement pour 814,00 €

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU la délibération n° 2023_007 du 4 Avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU la délibération n°2023_028 du 5 Décembre 2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget 2023,

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS, doit quitter la séance lors du vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT que Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente, a présidé la séance pour le vote du Compte Administratif 2023,

Après avoir délibéré par :

8 voix pour

1 sans participation :

Nathalie LALLIER

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2023 présentant les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Réalisations			
Dépenses (I)		855 654,12 €	855 654,12 €
Recettes (II)	814,00 €	809 924,71 €	810 738,71 €
Résultat antérieur reporté			
Déficit (III)			
Excédent(III)	37 725,68 €	92 747,74 €	130 473,42 €
Résultat de l'exercice			

Déficit (IV =I-(II+III))			
Excédent (IV=II+III-I)	38 539,68 €	47 018,33 €	85 558,01 €
Restes à réaliser			
Dépenses (V)			
Recettes (VI)			
Résultat net			
Déficit (IV+V-VI)			
Excédent (IV-V+VI)	38 539,68 €	47 018,33 €	85 558,01 €

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 25 juin 2024.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.